



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 6 février 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur ainsi qu'à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Selon les derniers rapports d'organisations internationales actives à Gaza, la situation humanitaire et médicale y demeure catastrophique. D'après les données disponibles, seuls 14 hôpitaux sur 36 fonctionnent encore partiellement, plus de 60 centres de santé ont été détruits, et des milliers de personnes ont besoin de soins chirurgicaux spécialisés impossibles à assurer localement.

Cette situation s'est encore aggravée avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2026, de la nouvelle réglementation israélienne sur l'enregistrement pour les organisations internationales. Ainsi, des organisations telles que Médecins Sans Frontières, présente en Palestine depuis 1988, risquent de perdre leur accès à Gaza à partir du 1^{er} mars 2026. En cas de retrait d'MSF, près d'un demi-million de personnes n'auront plus accès aux soins médicaux de base et à l'eau potable.

En avril 2025, le gouvernement luxembourgeois a déjà facilité l'évacuation médicale de deux enfants depuis Gaza afin de les faire soigner au Luxembourg.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes aux ministres :

- Le gouvernement envisage-t-il de reprendre les évacuations médicales depuis Gaza vers le Luxembourg, afin de permettre à des enfants gravement malades, identifiés sur une liste établie à Amman avec l'appui de Médecins Sans Frontières, d'accéder aux soins spécialisés disponibles au Luxembourg ? Si non, pourquoi ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Yves Cruchten
Député

Franz Fayot
Député